

Turgot ou la dernière chance de la monarchie

Joël Cornette

Extrait de la revue *L'Histoire*, n° 191, publié en septembre 1995.

En 1774, Louis XVI choisit pour principal ministre Turgot, audacieux réformateur qui a fait ses preuves dans l'administration du Limousin. C'est le début d'une vaste entreprise de rénovation économique et sociale de la monarchie. Elle se soldera par un échec aux conséquences dramatiques pour l'État royal.

Une révolution avant la Révolution : c'est ainsi que peuvent se comprendre les premiers temps du règne de Louis XVI, qui accéda au pouvoir en 1774. Dans l'histoire longue de la monarchie, les années 1774-1776 furent, en effet, un moment d'effervescence politique et intellectuelle particulièrement fécond. Les administrateurs de l'État ont alors tenté une « *révolution par le haut* », inspirée par les idées des philosophes, des économistes et des arithméticiens politiques : pour la première fois, sans doute, une union fut forgée entre le monde des salons et des sociétés savantes, et celui des administrateurs de la chose publique, pour accompagner, voire susciter, selon l'expression de Condorcet, le « *progrès de l'esprit humain* »¹. Or cette expérience, radicalement neuve, se solda par un échec. Et cette impuissance de la monarchie à se réformer elle-même constitue, sans doute, l'un des signes avant-coureurs de la Révolution.

Aussi brève que riche d'enseignements, cette période nous permet donc de mieux comprendre comment, dans les dernières décennies de l'Ancien Régime, un pouvoir de droit divin a cherché en vain à se transformer en un État gestionnaire et administrateur ; elle nous permet aussi de mesurer la place laissée dans une situation de crise à l'initiative d'un homme pour réformer, innover, transformer.

Cet homme s'appelle Anne-Robert-Jacques Turgot. Malgré sa timidité, malgré son éloquence pénible et obscure, il dépassa tous ses contemporains par la hardiesse de ses propositions, par l'ampleur de ses vues, par l'obstination qu'il mit à faire aboutir ses projets, envers et contre tout. Né à Paris, le 10 mai 1727, Turgot était l'héritier d'un lignage appartenant à la vieille noblesse normande : son grand-père fut intendant à Metz et à Tours, son père prévôt des marchands. Cadet de deux frères, il était promis à une carrière ecclésiastique. Il entreprit donc des études de théologie, en Sorbonne, avant de se faire remarquer, à vingt-trois ans, par un discours intitulé *Tableau philosophique des progrès successifs de l'esprit humain*. S'y révèle, déjà, la séduction exercée sur lui par la philosophie des Lumières, mais aussi, et surtout, l'esprit de système et la puissance de l'hypothèse déterministe qui animeront ses réflexions et son action, tout au long de sa vie : « *Tous les âges, écrit-il alors, sont enchaînés les uns aux autres par une suite de causes et d'effets qui lient l'état présent du monde à tous ceux qui l'ont précédé.* »²

Faute de vocation religieuse, Turgot renonça à la carrière ecclésiastique pour entrer dans la magistrature. Le poste qu'il ambitionnait était celui d'avocat du roi : peut-être espérait-il vaincre sa timidité malade en parlant en public ? Il devint substitut du procureur général au parlement de Paris en 1752, puis maître des requêtes en mai 1753. Dans sa *Vie de M. Turgot*, publiée en 1786, Condorcet, son cadet de seize ans, très tôt fasciné par l'intelligence vive du futur ministre, précise que celui-ci avait étudié « *avec plus de soin [...] les sciences physiques*

qui s'appliquent à l'agriculture, aux manufactures, à la connaissance des objets de commerce, à la construction des travaux publics ; les parties des mathématiques nécessaires pour [...] n'être pas embanassé des calculs que les questions de physique, de commerce, de politique rendent souvent nécessaires»³.

Cette formation théologique, juridique, mathématique et physique fut renforcée par la lecture des ouvrages des physiocrates, celle des économistes et des philosophes français et anglais⁴, ainsi que par des rencontres fructueuses avec des économistes comme Quesnay, ou des hommes de terrain comme Vincent de Gournay. Turgot accompagna ce dernier, qui était alors intendant du Bureau du commerce, dans des voyages à La Rochelle, à Bordeaux, à Bayonne, puis dans l'Orléanais, en Anjou, dans le Maine et en Bretagne, pour étudier, sur place, l'état et les besoins des provinces. Au cours de ses tournées, Gournay recherchait des solutions aux problèmes économiques qui se présentaient à lui, et il s'en entretenait longuement avec le jeune Turgot qui le considérait comme son maître.

En 1753-1754, Turgot composa le *Plan d'un ouvrage sur le commerce, la circulation et l'intérêt de l'argent, la richesse des Etats* et. à partir de 1756, il collabora à *L'Encyclopédie*, la plus grande entreprise éditoriale et intellectuelle du siècle des Lumières. Il y rédigea cinq articles : « Etymologie », « Existence », « Expansibilité des gaz », « Foires et marchés », « Fondations ». Dans l'article « Foires et marchés », il insistait sur l'utilité des échanges commerciaux, et sur la nécessité de les laisser libres et exempts de droits. En août 1759, dans *L'Éloge de Vincent de Gournay* (ce dernier venait de décéder, à l'âge de quarante-sept ans), une notice destinée à paraître dans *Le Mercure*, Turgot développa une théorie, déjà ébauchée depuis plusieurs années, sur l'équilibre économique. Celui-ci reposait, selon lui, sur la liberté des échanges et du travail : « *La liberté générale d'acheter et de vendre est le seul moyen d'assurer d'un côté au vendeur un prix capable d'encourager la production ; de l'autre au consommateur, la meilleure marchandise au plus bas prix*! »

En novembre 1766, il perfectionna encore sa théorie de l'équilibre économique dans des *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*. Dans ce traité, représentatif de l'idéologie, et de l'outillage intellectuel et mental des hommes des Lumières, Turgot appliquait des modèles scientifiques et des références puisées dans les sciences physiques - l'hydraulique ou la physique des fluides -. à la compréhension des mécanismes de l'économie et des flux monétaires. A ses yeux, en effet, aucune distinction épistémologique ne distinguait les sciences de la nature, les sciences morales, les sciences politiques, les sciences économiques. Comme l'écrivit Condorcet, « *toutes les opinions de M. Turgot formaient un système également vaste et enchaîné dans toutes ses parties* ». Au même moment, tous ces thèmes étaient discutés avec passion dans le salon de Julie de Lespinasse, l'ancienne protégée de Mme du Deffand : un espace de consécration intellectuelle, indépendant des institutions, où Turgot côtoyait Condorcet, Malesherbes, l'abbé Morellet, Marmontel, le marquis de Chastellux, d'autres encore, bref, toute l'élite des Lumières.

La formation théorique du jeune économiste philosophe s'accompagna, à partir de 1761 et jusqu'en 1774, d'une irremplaçable expérience pratique : Turgot, qui espérait obtenir le Dauphiné, intendance prestigieuse, fut, en effet, nommé dans le Limousin, l'une des intendances les plus pauvres et enclavées du royaume : elle comprenait deux provinces (l'Angoumois et le Limousin), cinq élections (Brive, Tulle, Limoges, Bourgneuf, Angoulême) et 600 000 habitants environ.

UNE EQUIPE COMPÉTENTE ET FIDÈLE

La première démarche du nouvel intendant fut de s'entourer d'une équipe compétente et fidèle, dont bien des membres furent choisis parmi les notables de la province. Il entreprit aussi une visite approfondie de sa généralité, afin de mieux la connaître, afin de mieux répartir, surtout, la charge fiscale entre les élections, les subdélégations et les paroisses. Pour mener à bien cette révolution fiscale, il entreprit d'établir un cadastre de sa généralité, c'est-à-dire une description minutieuse de toutes les propriétés, régulièrement tenue à jour : ce sera le *Plan d'un mémoire sur les impositions en général, sur l'imposition territoriale en particulier, et sur le projet de cadastre*, achevé en 1764. Ces efforts furent couronnés de succès : en quelques années, dans un pays surchargé d'impôts, l'intendant enquêteur, gestionnaire et réformateur réussit à imposer une taxation plus équitable, fondée sur la richesse réelle et non sur la fortune supposée de la personne. Il demanda, en particulier, à Paris et à Versailles, que l'établissement de la taille, arrêté chaque année, tienne compte des difficultés économiques de la province ; et, à force de doléances répétées, il obtint 600 000 livres de dégrèvement.

Turgot créa aussi, dans le Limousin, des fabriques (tannerie, tréfilerie, papeterie, briqueterie, flanelles, la première fabrique de porcelaine en 1772...), des « *bureaux de charité* » dans chaque paroisse, pour secourir ceux qui étaient incapables de « *gagner leur vie par eux-mêmes* ». Une école d'accouchement fut ouverte en vue de diminuer la terrible mortalité des nouveau-nés dans les campagnes. Soutenu par les grands propriétaires, il améliora l'agriculture, en encourageant, par exemple, les défrichements, le renouvellement des outillages, la mise en place de prairies artificielles. Il tenta également d'introduire la pomme de terre dans la province. Des efforts furent enfin entrepris pour combattre les épizooties (épidémies qui frappent le bétail) et lutter contre les maladies du blé...

MIEUX RÉPARTIR LES IMPÔTS

Il œuvra surtout pour l'amélioration et l'augmentation des voies de communications : il fit ainsi construire 160 lieues de routes - en particulier la route de Bordeaux à Lyon par Brive, Tulle et Ussel, et celle de Limoges à Clermont, par Eymoutiers et Bort. La route de Limoges à Brive suscita l'admiration du voyageur anglais Arthur Young, lors de ses séjours en France ; il y voit « *le plus beau chemin du monde, parfaitement construit, parfaitement tenu* » -. tout en supprimant la corvée, c'est-à-dire les journées de travail dues au roi par certains de ses sujets⁷. Il manifesta enfin une particulière activité pendant la disette qui affecta la province de 1769 à 1771 en défendant, avec acharnement, le principe de la liberté de commerce des grains, un thème alors âprement discuté dans les salons parisiens. Au point de faire appel, devant le Conseil du roi, contre une décision du parlement de Bordeaux (17 janvier 1770) qui voulait interdire la libre circulation des céréales : « *Le soulagement des hommes qui souffrent, écrivait-il, est le devoir de tous et l'affaire de tous.* »

Les circulaires et les mémoires que Turgot rédigeait alors pour faire accepter ses réformes, ou pour transmettre des instructions à ses agents, les subdélégués ou les ingénieurs des Ponts-et-Chaussées, ne ressemblent pas aux habituelles paraphrases des arrêts du Conseil du roi. Ce sont de véritables traités économiques qui allient l'observation, la démonstration et la persuasion. Un esprit méthodique et réfléchi, l'exacte évaluation des réalités administratives et économiques dans un territoire en difficulté : l'intendant de Limoges était déjà doté, on le voit, d'une expérience de terrain et de tout un programme financier, économique et politique.

Or en 1774, Louis XVI en fait, après un bref passage au ministère de la Marine (du 20 juillet au 24 août), son contrôleur général des Finances, autant dire son principal ministre. Le jeune roi a été sensible à la réputation de science et d'honnêteté qui s'attache à Turgot. A Paris, la

joie fut grande parmi les « économistes » et les « philosophes » qui œuvrèrent, en sous-main, pour sa nomination, en particulier l'abbé de Veri, écouté à la Cour. Et Condorcet d'écrire à Voltaire : *Vous savez, sans doute, la nomination de M. Turgot. Il ne pouvait rien arriver de plus heureux à la France et à la raison humaine.* » C'est pour Turgot l'occasion de mettre en œuvre, à l'échelle du royaume, les théories élaborées pendant les années précédentes - sans tenir compte des résistances, dont il n'ignorait pas qu'elles seraient violentes. Il était avant tout habité par la double pensée de réformer la monarchie et de calmer le jeu des mécontentements, qui n'avaient cessé de s'amplifier depuis le règne de Louis XV.

Le programme de Turgot se présentait comme une véritable politique de despotisme éclairé à la française. Le nouveau ministre, en effet, n'était pas un adversaire de l'État absolu : il souhaitait simplement le fonder sur la « justice » et sur la « raison », deux termes qu'il répétait, sans cesse, dans ses lettres et ses rapports au roi. C'était là une nouveauté, et son mérite fut d'autant plus grand qu'il envisageait de réaliser un ensemble cohérent de réformes. Dans une lettre devenue célèbre, datée du 24 août 1774, jour de son entrée en fonctions, il résuma au jeune roi les principes de sa politique : « *Sire, en sortant du cabinet de Votre Majesté encore tout plein du trouble où me jette l'immensité du fardeau qu'elle m'impose, [...] j'aurais désiré pouvoir lui développer les réflexions que me suggère la position où se trouvent les finances ; le temps ne me le permet pas, je me borne en ce moment à vous rappeler ces trois paroles : point de banqueroute, point d'augmentation d'impôt, point d'emprunts.* »

Turgot désirait donc, avant tout, suivant ses propres termes, « *réduire la dépense assez au-dessous de la recette pour pouvoir économiser chaque année une vingtaine de millions. [...] Sans cela, le premier coup de canon forcerait l'État à la banqueroute* ». Pour réaliser ce tour de force, il proposa d'abord un sévère programme d'économies notamment une forte réduction des dépenses de la Cour, une diminution des gratifications versées à la noblesse, un abaissement des traitements des ministres : « *Il faut, Sire, vous armer contre votre bonté.* » Turgot envisageait aussi d'entreprendre la chasse aux offices inutiles, de mener la guerre contre les privilèges et contre les routines : c'est ainsi qu'il refusa, à la surprise générale, de recevoir l'habituelle commission (on l'appellerait aujourd'hui « *pot de vin* ») que les fermiers généraux avaient l'habitude d'accorder au nouveau contrôleur général pour bénéficier de ses faveurs ; il en fit verser le montant aux curés de Paris pour contribuer à la constitution d'ateliers de charité. Surtout, le nouveau ministre prévoyait, à terme, une véritable révolution du système de l'impôt, afin de remplacer tous les prélèvements existants par un impôt unique, la subvention territoriale, à laquelle seraient assujettis tous les propriétaires, fussent-ils privilégiés.

UN ECONOMISTE LIBÉRAL

Dans le domaine économique. Turgot prenait le contre-pied des principes dirigistes qui inspiraient la politique de l'État royal depuis le XVII^e siècle. Reprenant les idées des physiocrates ou celles de Vincent de Gournay, il prévoyait la suppression de toutes les entraves pesant sur l'agriculture, l'industrie (excès des contrôles) et le commerce (multiplication de octrois), entraves qu'il jugeait paralysantes. Il voulait l'abolition des corvées, le renforcement de la libre circulation des grains. Et il défendait le principe de la liberté totale du travail. Fort de son expérience à Limoges, il désirait enfin réorganiser le service des postes, faciliter les communications et les échanges. Aussi incita-t-il à la création de nouvelles voitures, des diligences plus rapides, plus commodes, qui furent bientôt affublées du sobriquet de « *turgotines* » : mises en place à partir de 1776, elles utilisaient des chevaux de relais et permettaient des relations plus rapides entre Paris et la province.

Pour dénouer la crise politique, Turgot souhaitait que le roi sollicite l'avis de ses sujets, en particulier celui de la « *classe propriétaire* » chère à Quesnay, sans pour cela être tenu de leur obéir. Il s'agissait simplement de se rendre compte de l'état de l'opinion, afin d'agir en conséquence. Le contrôleur général envisageait donc la création de toute une série d'assemblées superposées : des « *municipalités* » au niveau des paroisses, des élections, des provinces, avec, au sommet, une « *municipalité nationale* ». Ces municipalités seraient composées de membres choisis par les propriétaires, et chargées d'exprimer des vœux dont le roi s'inspirerait pour prendre des décisions d'ensemble ; mais il abandonnerait aux municipalités les détails de l'administration, tels que la répartition des impôts, l'assistance aux pauvres, les travaux publics.

Pour Turgot, cet appel à la collaboration des sujets ne pouvait être efficace sans un effort de la part de la royauté pour améliorer l'instruction du peuple. Aussi songeait-il à réformer l'enseignement en créant un « *conseil de l'Instruction nationale* » qui aurait la haute main sur les écoles, unifierait les programmes d'études et mettrait en place, à côté de l'instruction religieuse, « *l'instruction morale et sociale* ». La réalisation d'un tel programme réclamait, on le voit, beaucoup d'énergie, beaucoup de temps, beaucoup de compréhension aussi, de la part de l'« *opinion* », cette force nouvelle, insaisissable, mais dont le pouvoir, désormais, devait tenir compte.

POUR LA LIBRE CIRCULATION DES GRAINS

Un édit, date du 13 septembre 1774, décida d'abord de la libre circulation des grains. Le préambule était un exposé clair et précis des motifs qui avaient guidé le gouvernement : « *Sa Majesté, y lisait-on, s'est résolue à rendre au commerce des grains, dans l'intérieur de son royaume, la liberté qu'elle regarde comme l'unique moyen de prévenir, autant qu'il est possible, les inégalités excessives dans les prix, et d'empêcher que rien n'altère le prix juste et naturel que doivent avoir les subsistances, suivant la variation des saisons et l'étendue des besoins.* » Véritable traité économique en miniature, le préambule expliquait aussi les avantages attendus de la libre concurrence ainsi établie entre les négociants : « *Leur vigilance, excitée par l'intérêt, prévient les déchets et les pertes ; leur concurrence rend impossible tout monopole, et le besoin où ils sont de rentrer dans leurs fonds promptement pour entretenir leur commerce, les engage à se contenter de profits médiocres. [...] Ainsi, plus le commerce est libre, animé, étendu, plus le peuple est promptement, efficacement et abondamment pourvu.* » En conséquence, l'article premier de l'édit permettait « *à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de faire [...] dans l'intérieur du royaume, le commerce des grains et des farines, de les vendre et acheter [...] même hors des halles et marchés ; de les voiturier à leur gré* ». De sorte que la liberté du commerce des grains fut à peu près complète.

Mais les récoltes de 1774 et de 1775 furent médiocres. Dès septembre 1774, un placard était affiché dans plusieurs quartiers de Paris : « *Si l'on ne diminue le pain et si on ne met ordre aux affaires de l'État, nous saurons bien prendre notre parti.* » En avril-mai 1775 éclata la « *guerre des farines* », en partie provoquée par les spéculations sur les blés mais surtout par l'incompréhension populaire de la politique de Turgot : l'édit du 13 septembre 1774 sur la libre circulation des grains souleva, nous dit dans son *Journal Hardy*, un libraire parisien, « *le menu peuple contre le gouvernement* ». Le bruit se répandit que des accaparements de grains étaient causés par des particuliers ; le peuple accusa ces « *monopoleurs* » de provoquer la disette et de faire renchérir le pain. Au moment de la soudure, entre les deux récoltes, au printemps, le prix du pain s'envola et des émeutes se multiplièrent sur les marchés : des

convois furent arrêtés, des propriétaires attaqués parce qu'ils étaient soupçonnés de stocker des grains. En avril 1775, des «*émotions* » éclatèrent contre «*les monopoleurs*» à Reims et à Dijon, où la foule pilla un moulin pour s'emparer du grain. Les mouvements populaires furent plus violents encore en Picardie, en Brie, en Beauce, régions de grande culture céréalière. Des émeutiers pillèrent des fermes, des moulins et des bateaux chargés de blé.

LA CORVEE ROYALE EST SUPPRIMÉE

Le 2 mai 1775, un groupe de mécontents était allé jusqu'aux grilles du château de Versailles pour réclamer du pain. Le lendemain, le mercredi 3 mai, alors que des émeutiers manifestaient dans plusieurs quartiers de la capitale. Hardy exprimait clairement la crainte des possédants face à cette renaissance des insurrections populaires : «*La populace émeutée par des troupes de bandits et de brigands c/u 'on disait être entrés dans Paris par les portes Saint-Martin et de Vaugirard, s'échauffe considérablement aux halles, et y pille le pain des boulangers. Le soulèvement devient bientôt presque général dans l'intérieur de la ville et dans les faubourgs. [...] Cette populace entreprend de piller la halle aux grains et d'y crever tous les sacs de farine. [...] Je suis obligé de donner la clef de ma ta ve et d'y laisser entrer plus de soixante personnes pour les convaincre qu'on n'y avait point recelé de pain.* » Le soir du 5 mai, le parlement de Paris rendit un arrêt : il suppliait le roi «*de prendre de plus en plus les mesures que lui inspireraient sa prudence et son amour pour ses sujets pour faire baisser le prix des grains et du pain à un taxa proportionné aux besoins du peuple* ».

Les autorités gouvernementales et municipales conjuguèrent l'assistance, la répression (intervention de 25 000 hommes de troupe, arrestations...) et la modération. Elles parvinrent finalement à contenir les émeutiers : le 11 mai 1775, le jour même où deux de ceux-ci, un perruquier et un ouvrier, étaient pendus à Paris, place de Grève, une ordonnance royale promettait le pardon à tous ceux qui restitueraient «*en nature ou en argent, suivant la véritable valeur*», les grains qu'ils avaient pris. Au total, les fermiers attaqués dans les campagnes, à la différence de ceux des marchés qui récupérèrent peu de leurs pertes, reçurent à la longue le remboursement presque total de ce qui leur avait été enlevé. Et les documents révèlent que les cibles des émeutiers avaient été, en priorité, les fermiers des exploitations les plus grandes (plusieurs centaines d'hectares), ceux qui étaient, en même temps, étroitement associés aux propriétaires appartenant à l'aristocratie et au clergé, ou impliqués eux-mêmes dans le système seigneurial¹ : la guerre des farines fut aussi une guerre antiseigneuriale qui préfigurait les mouvements populaires de la fin des années 1780.

Le 5 janvier 1776, Turgot présenta au Conseil du roi six nouveaux projets d'édits particulièrement audacieux. L'un d'entre eux supprimait les corvées royales - nombre de philosophes et de savants, comme Condorcet, soutenaient que la corvée constituait une atteinte à la dignité de l'homme, une exploitation des pauvres par les riches. Et, dès le mois de mai 1775, une circulaire avait ordonné aux intendants de suspendre provisoirement la réquisition pour les travaux des routes. Finalement, l'édit de janvier 1776 décidait que les corvées seraient désormais remplacées par une contribution acquittée par tous les propriétaires, privilégiés ou non, à l'exception du seul clergé.

Présenté, lui aussi, le 5 janvier 1776, un autre édit supprimait toutes les jurandes et les maîtrises qui organisaient les relations entre maîtres et compagnons dans le monde de l'artisanat. Pour justifier cette suppression, le texte de l'édit, un nouveau manifeste en forme de petit traité économique, constatait que dans presque toutes les villes du royaume, l'exercice des métiers était concentré entre les mains de quelques maîtres réunis en communautés. Ils

disposaient ainsi du privilège de la fabrication et de la vente des objets du commerce. En conséquence, « *ceux de nos sujets qui, par goût ou par nécessité, se destinent à l'exercice des arts et métiers, ne peuvent y parvenir qu'en acquérant la maîtrise, à laquelle ils ne sont reçus qu'après des épreuves aussi longues et aussi pénibles que superflues, et après avoir satisfait à des droits ou à des exactions multipliées, par lesquelles une partie des fonds dont ils auraient eu besoin pour monter leur commerce ou leur atelier, ou même pour subsister, se trouve consumée en pure perte* ». L'édit expliquait aussi que ceux qui ne pouvaient accéder à la maîtrise étaient entièrement sous l'emprise des maîtres, « *à languir dans l'indigence, ou à porter hors de leur patrie l'industrie qu'ils auraient pu rendre utile à l'État* ».

Lorsque ces deux édits furent proposés, la position politique de Turgot était déjà affaiblie : depuis deux ans, toutes ses réformes se heurtaient à de multiples résistances. Les troubles dans le monde rural à peine apaisés, le ministre dut faire face, en effet, au début de l'année 1776, à des grèves qui éclatèrent, dans plusieurs villes, à la suite de l'annonce de la suppression des corporations*. A Paris, différents corps de métiers rédigèrent à l'intention du Parlement des mémoires, manuscrits ou imprimés - vingt-quatre ont été retrouvés, dont la moitié issus du secteur du textile -, pour contester les arguments de la monarchie et démontrer l'excellence du système corporatif, seul garant, selon eux, de la qualité des produits : « *Le règne de la liberté* », écrivaient-ils, en autorisant une concurrence accrue, ne déboucherait que sur le monopole, la hausse des prix, la ruine générale des anciens maîtres et des nouveaux, l'effondrement enfin, lié à la baisse dramatique de la qualité, du commerce intérieur et extérieur. La suppression des corps de métiers et des jurandes serait donc, concluaient-ils, unanimes, en retournant l'argumentation de Turgot à leur profit, un préjudice majeur pour l'intérêt général. En même temps, ces appels au Parlement des corps de métiers et des grévistes confortaient le rôle politique des magistrats : plus que jamais, les parlementaires apparaissaient comme les défenseurs de la « *nation* » face à « *l'arbitraire* » royal dont le ministre était l'instrument. Et bien des membres du clergé étaient hostiles à Turgot : n'était-il pas un « *philosophe* », collaborateur de *L'Encyclopédie* ?

RENOVOYÉ A SES CHÈRES ÉTUDES

Turgot concentrait contre lui, on le voit, une multitude d'oppositions. Une fois de plus, le Parlement, particulièrement inquiet des mesures envisagées contre les privilégiés, adressa à Louis XVI, au début du mois de mars 1776, de « *solennelles remontrances* ». Il proclamait que « *tout système qui, sous une apparence d'humanité et de bienfaisance, tendrait à établir entre les hommes une égalité de devoir et à détruire les distinctions nécessaires, amènerait bientôt le désordre, suite inévitable de l'égalité absolue, et produirait le renversement de la société* ». Et les magistrats de plaider : « *Il n'est plus de différence entre tous vos sujets ; le noble, l'ecclésiastique deviennent corvéables, ou, ce qui est la même chose, ils deviennent tous contribuables à l'impôt qui doit tenir lieu de la corvée. Ce n'est point ici, comme on a essayé de vous le persuader, Sire, un combat des riches contre les pauvres. C'est une question d'État et une des plus importantes, puisqu'il s'agit de savoir si vos sujets peuvent et doivent être confondus, s'ils faut cesser d'admettre parmi eux des conditions différentes, des rangs, des titres et des prééminences.* »

Louis XVI avait soutenu Turgot au début de ses réformes. Mais dès l'origine, le contrôleur des Finances avait dû faire face aux plus vives critiques : certains économistes, comme Necker, doutaient de l'efficacité des mesures prises ; certains ministres, comme Maurepas, qui avait fait de Turgot son protégé, étaient à présent jaloux de son influence, et Marie-Antoinette, avec nombre de courtisans, s'inquiétait d'un programme d'économies qui l'affectait directement. Le

roi se décida finalement, le 13 mai 1776, à disgracier Turgot. Ses dernières années (1777-1781) furent marquées par un retour amer au travail scientifique : il étudia la géométrie avec l'abbé Bossuet, la chimie avec Lavoisier, l'astronomie et la physique avec l'abbé Rochon. Il écrivait à Dupont de Nemours, en décembre 1778 : « *Je m'occupe de physique parce qu'elle est plus isolée que la politique.* » Après le court intermède de Clugny, qui supprima toutes les réformes, Jacques Necker fut chargé, en 1777, de reprendre en main les finances du royaume. Hostile à Turgot, il finit par comprendre que ce dernier avait raison : il proposa au roi la création d'assemblées provinciales...

La disgrâce de Turgot illustre, d'abord, la difficulté éprouvée par l'État royal à faire face aux « *effets d'opinion* », ensuite, à moyen terme, elle constitue un événement lourd de conséquences politiques : il s'agissait, sans doute, de la dernière chance d'une réforme de l'État royal « *par le haut* ». Dès 1774, dans sa lettre adressée au roi le 24 août, Turgot écrivait, non sans lucidité : « *J'ai prévu que je serai seul à combattre contre les abus de tous genres, contre les efforts de ceux qui gagnent à ces abus ; contre la foule des préjugés qui s'opposent à toute réforme, et qui sont un moyen si puissant dans les mains des gens intéressés à éterniser le désordre. [...] Je serai craint, haï même de la plus grande partie de la Cour, de tout ce qui sollicite des grâces. On m'imputera tous les refus ; on me peindra comme un homme dur. [...] Ce peuple auquel je me serai sacrifié, est si aisé à tromper, que peut-être j'encourrai sa haine par les mesures mêmes que je prendrai pour le défendre contre les vexations. Je serai calomnié, et peut-être avec assez de vraisemblance pour m'oter la confiance de Votre Majesté. Je ne regretterai point de perdre une place à laquelle je ne m'étais jamais attendu.* »

Dans ses *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, publiés en 1801, Jean-Louis Soulavie expliquait que Turgot « *avait conçu un plan pour gouverner la France non point telle qu'elle était ; mais telle qu'il avait cru qu'elle devait être. Ce plan en devint le fléau. [...] // voulait rendre les Français tels qu'il les avait conçus et qu'il les voulait* »¹¹. Il n'en demeure pas moins que l'échec de ce despotisme éclairé à la française a sans doute contribué à la marche vers la Révolution ?

NOTES

1. Il s'agit là de la thèse d'Éric Brian, *La Mesure de l'État. Administrateurs et géomètres au xvnr siècle*, Paris, A. Michel, 1994. 2. Le sujet sera repris, quarante ans plus tard, par Condorcet dans son *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain* (1795). 3. Cité par Jean-Claude Perrot, *Une histoire intellectuelle de l'économie politique aux xvnr et xvnr siècles*, Paris, EHESS, 1992, p. 246. 4. Notamment David Hume qui publia, en 1752, dans les *Political Discourses*, une étude intitulée « De la balance du commerce » qui influença fortement la pensée économique de Turgot. Et Josiah Tucker, l'auteur des *Reflections on the expediency of a law for the naturalisation offoreign Protestants*, publiées à Londres en 1751 et 1752, que Turgot traduisit et fit publier sous le titre : *Questions importantes sur le commerce, à l'occasion des oppositions au dentier « bilī » de naturalisation*. 5. L'intendant du Bureau du commerce, qui dépendait du contrôleur général, recueillait des renseignements sur la situation des manufactures, sur les richesses naturelles à utiliser, sur l'état des cultures, sur les industries à encourager. Et il recueillait les plaintes des fabricants. Cf. Simone Meyssonier, « Deux négociants économistes : Vincent de Gournay et Véron de Forbonnais », *Cultures et formations négociantes dans l'Europe moderne*. Franco Angiolini et Daniel Roche (s.d.), Paris, EHESS, 1995. 6. Sur la genèse de l'idée d'équilibre économique, élaborée par Turgot (mais aussi par nombre de contemporains, comme l'abbé Morellet), cf. Jean-

Claude Perrot, *op. cit.*, p. 117-121. 7. La corvée royale concernait surtout la construction et l'entretien des routes. Les membres du clergé et de la noblesse en étaient exempts. Cette contribution était très mal acceptée : les paysans étaient convoqués chaque année au printemps et à l'automne, souvent au moment même où l'agriculture réclamait tous leurs soins. 8. L'abbé Galiani estimait à 2 010 le nombre des ouvrages, brochures ou pamphlets qui circulaient à Paris sur la question des blés, dans les années 1760. 9. Sur l'opinion publique au siècle des Lumières, cf. Jürgen Habermas, *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1978; Keith Michael Baker (s.d.), *The Political Culture of the OUI Régime*, Oxford, 1987 (en particulier. Mona Ozouf, « L'opinion publique ». p. 419-434) ; Roger Chartier, *Les Origines culturelles de la Révolution française*, Paris. Le Seuil, 1990; Ariette Farge. *Dire et mal dire. L'opinion publique au xvnr siècle*, Paris, Le Seuil, 1992. 10. Sur ce monde des fermiers-gentilshommes du Bassin parisien, la thèse de Jean-Marc Moriceau, *Les Fermiers de l'Ile de France, xv-xvnr siècle*, Paris, Fayard, 1994, 11. Cité par Eric Brian, *op. cit.*, p. 200.